



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crainte des filières de chicorée, endives, salsifis et haricots verts - Bonalan

Question écrite n° 32669

Texte de la question

M. Benoit Potterie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la crainte des filières de chicorée, endives, salsifis et haricots verts. Ces producteurs sont aujourd'hui confrontés à la ré-approbation au niveau européen, en décembre 2020, du Bonalan (désherbant, anti-graminées à large champ d'activité). La dose homologuée en France est de 6 l/hectare alors qu'en Belgique et aux Pays Bas elle est de 8 l/hectare. Le Bonalan est homologué sur de nombreuses espèces potagères et de nombreuses espèces florales. Si la France ne se positionne pas pour maintenir l'accès à cet herbicide, la perte de l'usage de ce produit serait catastrophique pour ces filières, qui n'auraient plus de moyen de lutte contre les chénopodes et seraient mises en péril. Aussi, il lui demande quelle sera la position de la France sur ce produit, Bonalan, afin de répondre aux inquiétudes de ces producteurs, et comment encadrer l'utilisation de ce produit à l'échelle européenne afin de lutter pour le respect de la planète sans, encore une fois, pénaliser l'agriculture française face à la concurrence belge et hollandaise.

Données clés

Auteur : [M. Benoit Potterie](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32669

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6745

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)